



PGA

www.pga-conseil.com

ACCOORD

**Association pour la réalisation
d'activités éducatives, sociales et culturelles
de la ville de Nantes
Association loi 1901**

10 rue d'Erlon - BP 22329 - 44023 NANTES cedex 1

SIRET n° 333 352 524 00024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



PGA 1 rue des Montgolfières - 44120 VERTOU - contact@pga-nantes.fr - Tél. 02 40 34 53 23 - Fax 02 40 34 92 42

S.A.R.L. au capital de 222.000 euros inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de la Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique - R.C.S. Nantes B 447 675 422

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	ACCOORD EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
-----	---------------------------------	---

ACCOORD

**Association pour la réalisation d'activités éducatives,
sociales et culturelles de la ville de Nantes
Association loi 1901**

10 rue d'Erlon - BP 22329 - 44023 NANTES cedex 1

SIRET n° 333 352 524 00024

A l'assemblée générale de l'association ACCOORD,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCOORD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	ACCOORD EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
------------	--	--

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

Nos appréciations ont notamment porté sur la comptabilisation des subventions. Pour fonder notre appréciation, nos diligences ont consisté à prendre connaissance des conventions de subventions, à vérifier la réalité des encaissements. Puis nous nous sommes assurés du rattachement à l'exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	ACCOORD EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
------------	--	--

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à VERTOU, le 4 juin 2024.

Pour PGA,
commissaire aux comptes


Eric GIRARDEAU
associé signataire

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	ACCOORD EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
------------	--	--

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	ACCOORD EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
------------	--	--

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	2 387 370	2 274 073	113 296	
Immobilisations incorporelles en cours	68 490		68 490	229 356
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	54 189	54 189		
Constructions	36 397	36 397		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 803 138	1 689 284	113 854	
Autres immobilisations corporelles	4 119 495	3 914 940	204 554	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	8		8	8
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 125		4 125	4 416
Total I	8 473 210	7 968 884	504 326	233 779
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	549 683	514 473	35 210	51 616
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 031		11 031	41 624
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	475 340	115 343	359 997	490 420
Créances reçues par legs ou donations	1 720		1 720	1 878
Autres créances	2 642 660		2 642 660	2 173 342
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 400 768		1 400 768	2 093 528
Charges constatés d'avance	98 741		98 741	153 663
Total II	5 179 943	629 816	4 550 127	5 006 070
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 653 153	8 598 700	5 054 453	5 239 849

Bilan actif

31/12/2023

31/12/2022

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres	10 104	10 104
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	587 666	587 666
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 099 785	-940 375
Excédent ou déficit de l'exercice	-170 475	-159 410
Situation nette (sous-total)	-672 490	-502 015
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	352 131	
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	-320 358	-502 015
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 611 716	1 658 963
Total III	1 611 716	1 658 963
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	4 136	3 432
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 831	747 119
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 639 497	3 016 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 101	31 170
Autres dettes	9 517	6 881
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	322 015	278 083
Total IV	3 763 096	4 082 901
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 054 453	5 239 849

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	3 758 960	4 079 469
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
--	--------------------------	----------------------------

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations

Ventes de biens et de services

Ventes de biens

Dont ventes de dons en nature

Ventes de prestations de services

Dont parrainages

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions d'exploitation

Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Ressources liées à la générosité du public

*Dont Dons manuels**Dont Mécénats**Dont Legs, donations et assurances-vie*

Contributions financières

Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges

Utilisation des fonds dédiés

Autres produits

Total I

	96 691	141 687
	24 998 692	22 953 227
	1 900	15
	1 415 669	1 433 963
	5 757 085	4 843 554
Total I	32 270 037	29 372 446

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises

Variation des stocks

Autres achats et charges externes

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Dotations aux provisions

Report en fonds dédiés

Autres charges

Total II

	6 626 225	6 152 368
	37 695	8 694
	2 083 256	1 871 594
	17 439 108	15 759 093
	5 798 402	5 361 315
	306 648	873 684
	350 292	203 734
	36 138	16 096
Total II	32 677 765	30 246 577

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

	-407 728	-874 131
--	-----------------	-----------------

PRODUITS FINANCIERS

De participation

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total III

	26 291	1 758
Total III	26 291	1 758

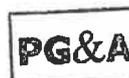
CHARGES FINANCIERES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total IV


	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	26 291	1 758

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-381 437	-872 373
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	265 891	828 712
Total V	265 891	828 712
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	327	250
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54 601	115 498
Total VI	54 928	115 748
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	210 963	712 964
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	32 562 218	30 202 916
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	32 732 693	30 362 326
EXCEDENT OU DEFICIT	-170 475	-159 410
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	43 097	39 662
Prestations en nature		
Bénévolat	871 688	857 125
Total	914 785	896 787
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	43 097	39 662
Prestations en nature		
Personnel bénévole	871 688	857 125
Total	914 785	896 787

Annexe

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 est marqué par un retour à la normale malgré une augmentation des charges engagées dans un contexte d'inflation, ce qui a de nouveau impacté le résultat et nos comptes financiers, et avec les caractéristiques suivantes :

- L'ouverture de trois nouveaux accueils de loisirs à la rentrée 2023, et l'effet année pleine des trois autres ouvertures à la rentrée 2022 qui expliquent l'augmentation de la cible Accueil Loisir Enfant en 2023.
- Une évolution des taux d'encadrement le mercredi, soit un animateur pour dix enfants moins de six ans compris (au lieu de huit), et un animateur pour quatorze enfants de plus de six ans (au lieu de douze), ce qui augmente la fréquentation ciblée pour un nombre identique d'animateurs
- La cible séjour a été augmentée de 1000 journées
- Le reprise des activités comme avant la crise sanitaire, notamment pour l'activité Accueil Loisir Adolescents
- Depuis l'évolution de la grille de la branche ECLAT en cours d'année de 2022, c'est l'effet année pleine qui marque la masse salariale de l'année 2023 avec la hausse de la valeur des points au 1^{er} janvier 2023.
- Notre association a fait l'objet en 2023 d'un contrôle de la Cour Régionale des Comptes qui s'est soldé par de simples recommandations. Pour rappel en 2022 L'ACCOORD avait fait l'objet d'un contrôle des versements de prestations CAF qui s'est avéré très satisfaisant aussi.
- L'exercice 2022 clôturait le contrat DSP 2018-2022. L'exercice 2023 ouvre la nouvelle DSP approuvé le 9 décembre 2022 par le Conseil Municipal de la Ville de Nantes pour une durée de deux ans de 2023 à 2024.
- C'est aussi l'emménagement du nouveau site de la Halvêque, et la réouverture de la maison des Haubans depuis l'incendie de 2018.

Ces trois dernières années marquées par la crise sanitaire sur 2021 et par l'inflation sur 2022 et 2023 sont lisibles sur la dégradation de nos fonds propres :

- Au 31 décembre 2022, les fonds associatifs étaient de - 502 K€. Au 31 décembre 2023, ils sont de - 320 K€.

La continuité de notre exploitation n'est cependant pas remise en cause pour les raisons évoquées au chapitre « Rappel des principes ».

Nouveau contrat « Délégation de Service Public » :

Le 21 décembre 2022 la Ville de Nantes a conclu un nouveau contrat de concession de service public pour la gestion déléguée des accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants de trois à dix-sept ans, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Annexe

- La poursuite des activités réalisées dans le cadre de cette convention de Délégation de Service Public a conduit à :
 - L'attribution en 2023 d'une subvention de fonctionnement de 16 582 822 € avant correction liée aux objectifs d'activité,
- On notera également :
 - L'absence de pénalités sur l'exercice pour non-réalisation du seuil minimal d'activité adolescents à atteindre en 2023.
 - L'inscription à l'actif immobilisé des investissements autorisés et subventionnés par la ville de Nantes pour l'exercice 2023, soit la somme de 532 197 €. Ces biens incorporels et corporels sont amortis sur deux ans, soit la durée de la Délégation de Service Public.

Nouvelle convention d'Objectifs et de Moyens :

- La poursuite du soutien de la ville de Nantes aux activités éducatives, sociales et culturelles mises en œuvre par l'ACCOORD au regard de la Convention d'Objectifs.

Elle engage l'Association ACCOORD à mettre en œuvre des activités en cohérence avec les orientations de la politique publique de la ville de Nantes telles que l'implication des habitants, la citoyenneté, l'action culturelle, les continuités éducatives, l'implication et l'engagement des jeunes, l'égalité d'accès aux droits et la lutte contre la discrimination.

La convention dite « CVO » d'une durée de cinq ans, a été signée le 02/01/2023 pour la période 2023 à 2027 ;

Au titre de l'année 2023, la ville de Nantes a versé à l'Association ACCOORD la somme de 4 176 000 €.

Annexe

1) RAPPEL DES PRINCIPES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

Les fonds associatifs ressortent à – 320 358 € au 31 décembre 2023 compte tenu d'une subvention d'investissement nette d'un montant de 352 131 € à cette même date.

Trois éléments sont également à prendre en considération dans l'analyse de la continuité d'exploitation, principe retenu pour l'établissement des comptes annuels :

- Une provision d'un montant de 1 494 876 € constatée au 31 décembre 2023 au passif du bilan en vue de faire face aux engagements long terme (à horizon douze ans) relatifs aux indemnités de départ à la retraite des salariés de plus de cinquante-cinq ans,
- Les avances sur subventions perçues par l'Association dans le cadre de l'exploitation, montant net restant à amortir : 352 131 €,
- Le fonds de roulement net global constaté au 31 décembre 2023 est positif à 787 030 €.

La situation financière de l'ACCOORD lui permet actuellement d'assurer ses besoins de financement.

Toutefois, elle reste dépendante de la régularité des versements des diverses subventions et du principe d'acomptes importants sur subventions, versés par la ville de Nantes.

- Permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice à l'autre

L'évaluation de la provision pour indemnités de départ en retraite a été réalisée sur la base d'un engagement calculé portant sur un horizon à douze ans à partir de cinquante-cinq ans et d'un taux de rendement à 3,80 % au 31 décembre 2023.

2) MÉTHODES D'ÉVALUATION

Au 31 décembre 2023, toutes les provisions pour charges à engagements différés ont été constatées à la clôture de l'exercice, soit :

- Charges sociales et fiscales attachées aux salaires de l'exercice,
- Charges locatives et consommations diverses (E.D.F., eau, téléphone ...) non encore facturées au 31 décembre 2023. Il en est de même pour les charges constatées d'avance à cette date.

Annexe

Au 31 décembre 2023, les subventions d'exploitation ont été comptabilisées selon leur nature de la façon suivante :

- en fonction des conventions ou contrats existants,
- en fonction de critères de proratisation définis en relation avec les différentes activités de l'ACCOORD.

3) EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les événements significatifs susceptibles d'entraîner la constitution de provisions pour risques ou charges et intervenus après la date de clôture de l'exercice, ont été pris en considération jusqu'à la date d'arrêt des comptes par les organes dirigeants de l'Association.

4) MÉTHODES COMPTABLES ET CHOIX RETENUS**41 Immobilisations et amortissements****a) *Immobilisations acquises au moyen de subventions d'équipement, avec droit de reprise***

Les biens inscrits au bilan de l'ACCOORD et qui ont été financés au moyen de subventions d'investissement versées par la ville, antérieurement à la date du 31 décembre 2005, restent la propriété de cette dernière jusqu'à leur amortissement intégral.

Ainsi, leur inscription à l'actif du bilan de l'ACCOORD n'est portée que pour « mémoire » avec le seul souci d'indiquer la valeur économique des moyens mis en œuvre et financés spécialement à cet effet par la ville de Nantes, sans traduire pour cela un quelconque droit de propriété au profit de l'ACCOORD.

En conséquence, la constatation de la dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles s'impute par voie d'amortissements sur la valeur des subventions attribuées et ne constitue donc pas une charge de fonctionnement.

▪ Immobilisations incorporelles

Les coûts de logiciels ont donné lieu à amortissement sur une durée d'un à quatre ans

▪ Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La dotation aux amortissements a été calculée uniformément pour l'ensemble des immobilisations sur une durée de cinq à huit ans et selon le mode linéaire.

Annexe

b) Immobilisations acquises par l'Association au moyen de ses fonds propres (réserve d'investissement) et de subventions d'équipement

Ces immobilisations qui deviennent propriété de l'Association, sont référencées distinctement dans l'état de l'actif immobilisé (§ 213-1) et concernent :

- Logiciels	268 851 €
- Constructions	36 397 €
- Installations techniques	24 573 €
- Matériel de services et opérationnel	199 831 €
- Installations générales	35 353 €
- Matériels de transport	25 438 €
- Mobilier, matériels de bureau	337 404 €
- Immobilisations corporelles en cours	<u>0 €</u>
	927 848 €

Leur financement est soutenu par :

- La réserve d'investissement (587 666 €) dotée par affectation d'une partie des excédents de fonctionnement des années

- 1993	45 735 €
- 1994	30 490 €
- 1995	8 299 €
- 1997	21 626 €
- 2006	250 000 €
- 2007	200 000 €
- 2019	<u>31 516 €</u>
Total c/106820	587 666 €

▪ Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
- Immobilisations incorporelles (logiciels divers)	4 ans	linéaire
- Outils intermédiaires informatiques (Comète)	2 ans	linéaire

Annexe

▪ Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
- Constructions	5 ans	linéaire
- Installations techniques	5 ans	linéaire
- Matériel de services et opérationnel	5 à 8 ans	linéaire
- Installations générales	5 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Matériel informatique lié au schéma directeur informatique	5 ans	linéaire
- Autres immobilisations corporelles (matériel de bureau, informatique ...)	3 à 10 ans	linéaire

c) *Immobilisations acquises par l'Association au moyen de subventions d'équipement accordées par la ville de Nantes dans le cadre d'un contrat de délégation de service public*

- première DSP période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2016, prorogation incluse
- seconde DSP période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017, prorogation incluse
- troisième DSP période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022,
- quatrième DSP période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, année 2023

Ces immobilisations sont référencées distinctement dans l'état de l'actif immobilisé (§ 213-1) et concernent :

- Logiciels	2 116 372 €
- Immobilisations incorporelles en cours	68 490 €
- Installations techniques	261 557 €
- Matériel de services, pédagogique et opérationnel	1 238 448 €
- Installations générales	906 622 €
- Matériels de transport	412 820 €
- Mobilier, matériels de bureau	1 881 038 €
- Immobilisations corporelles en cours	0 €
	6 885 347 €

Ces immobilisations ont été financées par des subventions d'investissement attribuées par la ville de Nantes d'un montant total de 6 719 250 €, par l'Agefiph d'un montant de 7 129 €, par la CAF d'un montant de 45 000 € et autofinancées pour 113 967 €.

Il convient de noter que la somme de 154 103 € a été reprise au fur et à mesure de la sortie d'immobilisations subventionnées.

Ces investissements constituent des biens de retour.

Annexe

▪ Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
- Logiciels et prestations informatiques	0.08 à 5 ans	linéaire

▪ Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
- Installations techniques	0.17 à 5 ans	linéaire
- Matériel de services, pédagogique et opérationnel	0.08 à 5 ans	linéaire
- Installations générales	0.08 à 5 ans	linéaire
- Matériel de transport	0.08 à 5 ans	linéaire
- Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	0.08 à 5 ans	linéaire

Aucun composant n'a été identifié sur les immobilisations.

Conformément à l'article 23 du contrat d'affermage, ces investissements font l'objet d'un amortissement de caducité de sorte qu'ils soient totalement amortis au terme normal du contrat.

Les dotations aux amortissements des investissements de l'exercice 2023 sont calculées sur une période maximale de deux ans pour les acquisitions 2023 compte tenu de la fin de la DSP au 31 décembre 2024. Elles sont calculées d'une manière générale de la période allant de la date d'acquisition des biens à la date du 31 décembre 2023.

A titre d'information, le calcul des amortissements sur une durée économique se traduirait ainsi :

- Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	3 162 206 € mode économique – durée d'usage
- Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	431 704 € mode contractuel (DSP)

Ces écarts sont neutres sur le plan du résultat compte tenu de la reprise au compte de résultat de la subvention d'investissement correspondante.

Les immobilisations financées par les DSP successives ont été maintenues à l'actif de l'Association ACCOORD, la nouvelle DSP allouant au délégataire des moyens identiques.

Annexe**42 Immobilisations financières**

Il s'agit de parts sociales (Crédit Mutuel) et de dépôts et cautionnements versés par l'ACCOORD. Du fait de la situation financière connue des sociétés concernées, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée.

43 Stocks**▪ Combustibles**

L'évaluation est effectuée suivant le dernier prix d'achat connu. (Stock = 0 € au 31 décembre 2023).

▪ Fournitures et outillage d'atelier

L'évaluation est effectuée selon les prix facturés par les fournisseurs.

Comme précédemment, une dépréciation a été constatée pour les outillages en fonction de leur date d'ancienneté, selon le barème suivant :

- 10 % la première année d'acquisition,
- 30 % la deuxième année,
- 60 % la troisième année,
- 100 % la quatrième année et au-delà.

▪ Matériel pédagogique

- *Stocks de matériels existants au 31 août 2009*

Le stock de matériel pédagogique à la clôture est constitué du stock au 31 août 2009 diminué des sorties de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation ont été calculées sur la valeur brute des matériels ainsi mentionnés sur listings en fin d'exercice selon le barème suivant :

- 10 % au terme de la première année d'acquisition,
- 30 % au terme de la seconde,
- 60 % au terme de la troisième,
- 100 % au terme de la quatrième et au-delà.

Ces stocks sont totalement dépréciés au 31 décembre 2023.

Annexe

A noter cependant, que les stocks de matériel provenant de la FCLEVN et entrés au bilan de l'ACCOORD en 1986, avaient donné lieu à dépréciation calculée sur 5 ans à partir de leur date d'origine comprise entre 1981 et 1985.

➤ *Matériels pédagogiques – achats à compter du 1^{er} septembre 2009*

Les achats de matériels pédagogiques réalisés à compter de l'exercice 2009/2010 sont comptabilisés en charge ou en immobilisation en fonction de leur valeur d'achat.

44 Dépréciation des usagers débiteurs

Une provision a été constatée au 31 décembre 2023 à hauteur de 115 343 €. Elle concerne des créances usagers de 2017 à 2023.

45 Autres dépréciations

Pour rappel, les comptes enregistraient une provision d'un montant de 11 711 € (calculée à hauteur de 50 % des créances relatives à certains fournisseurs) en raison de l'annulation de séjours au 31/12/2022. Cette provision a été totalement reprise sur l'exercice 2023.

46 Valeurs mobilières de placement

Aucun placement sous la forme de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023.

Il est précisé que l'Association a inscrit la somme de 1 234 593 € sur un livret du Crédit Mutuel.

47 Fonds de dotation sans droit de reprise

Apport d'autres Associations

Conformément aux dispositions légales, (art. 9 - loi du 1er juillet 1901), l'Association ACCOORD a été bénéficiaire des apports résultant de la dissolution des Associations suivantes :

. 1992 : Association « Histoire de jouer »	3 642 €
. 1995 : Association « Pact-Sud-Loire »	2 757 €
. 1996 : Association « Comité Local d'Animation Dervallières – Procé »	2 389 €
. 1997 : Association « Amicale de Défense des Intérêts Publics des Quartiers »	<u>1 317 €</u>
c/102622	10 105 €

Annexe

48 Subvention d'équipement accordée par la ville de Nantes dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public

Conformément à l'article 23 de la convention de Délégation de Service Public, la ville de Nantes a effectué un versement de :

- 491 500 € au titre de l'exercice 2018, 452 832 € en 2019, 657 562 € en 2020, 515 562 € en 2021, 562 018 € en 2022 et 611 250 € en 2023.

Ce montant a été inscrit en subvention d'investissement.

Cette subvention a été reprise au résultat au cours de l'exercice à hauteur de la dotation constatée sur les immobilisations acquises dans le cadre de cette subvention, soit 259 119 €.

Au 31 décembre 2023, le poste DSP. 2023-2024 « subvention d'investissement nette des reprises » ressort à 352 131 €.

La subvention d'investissement de 2 679 474 € a été totalement utilisée au 31 décembre 2022 et donc sortie sur l'exercice 2023 pour ce même montant.

Annexe

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023				
	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
SANS DROIT DE REPRISE				
.Subv. d'invest. non renouvelable				
.Subv. d'invest. non renouvel. Mairie				
.Amortissement subvention investissement				
Sous total subvention Mairie	-		-	-
.Fonds d'investissement (réemploi)				
.Fonds de trésorerie apporté	10 104			10 104
Sous total	10 104			10 104
AVEC DROIT DE REPRISE				
.Valeur biens affectés repris à la dissolution				
.Amort.subvention affectée				
Sous total valeur biens affectés	-		-	-
.Valeur biens non affectés repris à dissolution				
.Provision indisponibilité				
Sous total valeur biens non affectés	-		-	-
.Subventions d'investissement non utilisées				
Sous total				
FONDS DE RESERVE				
.106500 Réserve générale d'intervention				
.106852 d'investissement	587 666			587 666
.106850 de trésorerie				
.106880 Projet Associatif				
Sous total	587 666			587 666
SUBV. D'INVEST. SUR BIENS NON RENOUV.				
.Subv. d'équip. Ville de Nantes DSP		611 250		611 250
.Subv. d'équip. Agefiph	7 129			7 129
.Subv. d'équip. Caf (véhicule)	25 000			25 000
.Subv. d'équip. Caf (portail internet)	20 000			20 000
.Amortissement subvention équipement DSP			-259 119	-259 119
.Amortissement subvention équipement Agefiph	-7 129			-7 129
.Amortissement subvention équipement Caf	-45 000			-45 000
Sous total	0	611 250	-259 119	352 131
FONDS DE PROVISIONS REGLEMENTEES				
. 141100 de trésorerie				
Sous total				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS				
	597 770	611 250	-259 119	949 901
REPORT A NOUVEAU				
. 110000 report à nouveau (excédent)	47 068			47 068
. 119000 report à nouveau (déficit)	-987 443	-159 410		-1 146 853
RESULTAT DE L'EXERCICE				
. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (déficit)	-159 410	159 410		
Imputation sur le report à nouveau				
. Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Déficit)			-170 475	-170 475
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	-502 014	611 250	-429 594	-320 358

Annexe

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

213-1 Etat de l'actif immobilisé au 31 décembre 2023

	Situation au 01-01-2023	Acquisitions	Acquisition par transfert cpte à cpte	Sortie par transfert cpte à cpte	Cessions	Situation au 31-12-2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES						
Droit au bail						
Logiciels	2 146,42					2 146,42
Logiciels DSP	1 669 706,19	25 823,95	178 896,00			1 874 426,14
Logiciels ACCOORD (dont logiciel e service a rattacher a ds	510 797,13					510 797,13
Immobilisations incorporelles DSP en-cours	229 356,00	20 070,00		178 896,00	2 040,00	68 490,00
Avances & acomptes immobilisations incorporelles DSP						
Agencements des terrains	54 188,62					54 188,62
Constructions ACCOORD	36 397,11					36 397,11
Installations techniques	49 562,42					49 562,42
Installations techniques DSP	257 995,54	3 561,00				261 556,54
Installations techniques ACCOORD	24 572,95					24 572,95
Mat.de services et opérationnel	29 166,89					29 166,89
Mat.de services, opérationnel et pédag. DSP	1 076 597,72	162 699,84			850,00	1 238 447,56
Mat.de services et opérationnel (et pédag) ACCOORD	199 831,42					199 831,42
Installations générales	285 472,66					285 472,66
Installations générales DSP	829 206,45	77 415,23				906 621,68
Installations générales ACCOORD	35 353,27					35 353,27
Matériel de transport	213,28					213,28
Matériel de transport DSP	351 210,88	28 170,26				379 381,14
Matériel de transport ACCOORD	63 876,35				5 000,00	58 876,35
Aut.Immob.(bureau x, inform., mobilier)	235 134,04					235 134,04
Aut.Immob. DSP (bureau x, inform., mobilier)	1 666 782,05	214 256,34				1 881 038,39
Aut.Immob. ACCOORD (bureau x, inform., mobilier)	337 403,72					337 403,72
Immobilisations corporelles en-cours						
TOTAL	7 944 971,11	531 996,62	178 896,00	178 896,00	7 890,00	8 469 077,73
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres immobilisés	7,50					7,50
Dépôts et cautionnements	4 415,50	200,00			490,54	4 124,96
Prêts accordés						
IMMOBILISATIONS	7 949 394,11	532 196,62	178 896,00	178 896,00	8 380,54	8 473 210,19

Annexe

ETAT DES AMORTISSEMENTS

213-2 Etat des amortissements au 31 décembre 2023

	Situation au 01-01-2023	Dotations	Reprises	Situation au 31-12-2023
Logiciels	2 146			2 146
Logiciels DSP	1 669 706	91 424		1 761 130
Logiciels ACCOORD	510 797			510 797
Agencements des terrains	54 189			54 189
Constructions ACCOORD	36 397			36 397
Installations techniques	49 562			49 562
Installations techniques DSP	257 995	1 669		259 664
Installations techniques ACCOORD	24 573			24 573
Mat.de services et opérationnel	29 167			29 167
Mat.de services, opérationnel et pédag. DSP	1 076 598	50 739	850	1 126 487
Mat.de services, opérationnel et pédag. ACCOORD	199 831			199 831
Installations générales	285 473			285 473
Installations générales DSP	829 206	33 009		862 215
Installations générales ACCOORD	35 353			35 353
Mat.de transport	213			213
Mat.de transport DSP	351 211	13 411		364 622
Mat.de transport ACCOORD	63 876		5 000	58 876
Aut.immob.(bureaux, inform.,mobilier)	235 134			235 134
Aut.immobilisations DSP	1 666 782	68 868		1 735 650
Aut.immobilisations ACCOORD	337 404			337 404
AMORTISSEMENTS	7 715 615	259 119	5 850	7 968 883

Annexe

ETAT DES PROVISIONS

214 Etat des provisions au 31 décembre 2023

	Situation au 01-01-2023	Dotations	Reprises	Situation au 31-12-2023
Dépréciations d'actif				
Fournitures d'atelier	21 868	3 629	528	24 969
Matériels pédagogiques	489 504			489 504
Créances diverses				
Usagers débiteurs	93 396	43 901	21 953	115 344
Subventions à recevoir				
PROVISIONS ACTIF CIRCULANT	604 768	47 530	22 481	629 817
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges et risque prud'hommal	111 500	5 340		116 840
Provisions pour pensions et obligations	1 547 462	344 952	397 538	1 494 876
Provisions pour remise en état des locaux (DSP)				
Provisions pour charges diverses				
Provisions pour adaptation du système informatique				
PROV.POUR RISQUES & CHARGES	1 658 962	350 292	397 538	1 611 716
TOTAL	2 263 730	397 822	420 019	2 241 533
Dont :				
Charges et produits d'exploitation		397 822	420 019	
Charges et produits exceptionnels				

Contributions volontaires en nature

a) Immobilisations mises à disposition de l'Association par la ville de Nantes

Aux termes de l'article 9 de la convention de Délégation de Service Public conclue le 27 novembre 2017, la ville de Nantes met gratuitement à la disposition de l'Association, des ouvrages, installations, matériels et appareils qui sont propriété de la ville de Nantes.

Aux termes de l'article 4 de la convention d'objectifs (*), la ville de Nantes met à la disposition de l'Association, des ouvrages, installations, matériels et appareils qui sont propriété de la ville. Un droit d'occupation a été constaté à ce titre au profit de la ville de Nantes pour un montant de 43 097,15 € pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

(*) convention d'objectifs conclue le 2 janvier 2023 allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Pour information, la surface totale des locaux mis à disposition de l'Association par la ville de Nantes est approximativement de 29 000 m².

L'ACCOORD assure, sous sa responsabilité et à ses frais et risques, le fonctionnement et l'entretien courant des ouvrages, installations, matériels et appareils mis à sa disposition. La ville assure l'entretien et la réparation normale des véhicules dont elle est propriétaire et mis à la disposition de l'ACCOORD. Les dépenses d'assurance et de carburant sont à la charge de l'ACCOORD.

La valeur de ces biens mis à disposition, (immeubles, matériels ...) et les diverses aides en nature, (réparation ...) ne sont pas intégrées aux comptes d'immobilisations de l'Association, ni dans son compte de fonctionnement.

b) Personnel mis à disposition de l'Association par la ville de Nantes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun personnel n'a été mis à disposition de l'Association par la ville de Nantes.

c) Bénévolat

- Méthode de calcul pour la valorisation du bénévolat à l'ACCOORD

L'Association ACCOORD est forte de ses 1 500 bénévoles qui sont engagés toute l'année dans nos actions au service des habitants.

Depuis 2020, nous devons intégrer dans les comptes annuels la valorisation financière du bénévolat.

Afin de le faire de manière le plus réaliste possible mais aussi le plus simple possible, nous avons déterminé une méthode « moyenne » au regard des principaux pôles d'action de notre Association.

Annexe

- Vie statutaire de l'Association

Conseil d'administration : 12 bénévoles : 20 heures par an de réunions, préparations, contacts

Bureau : 7 bénévoles : 50 heures par an de réunions, préparations, présences ...

Groupe contact : 21 bénévoles : 20 heures par an de réunions

Action de la présidente : 150 heures par an

Total vie statutaire : 1 160 heures par an

- Vie des équipements des centres socioculturels

22 centres aux actions diverses et différentes, nous allons identifier un centre dans la moyenne et multiplier par 22 son action pour avoir une vision de l'implication bénévole :

Conseil d'équipement : 10 bénévoles intégrés dans le conseil pour 30 heures chacun d'implication (réunions, rencontres, AG ...), soit un total de 300 heures.

Nous comptons 630 événements par an à l'ACCOORD (fêtes de quartiers, distributions alimentaires, petits déjeuners, ludothèques), soit une trentaine d'événements par centre. On estime à 20 heures en moyenne le temps passé par les bénévoles, soit 600 heures.

L'été est un temps fort pour la mobilisation des bénévoles, sorties, soirées, animations ... beaucoup de temps à créditer au compte du bénévolat que nous estimons à 10 bénévoles pendant 10 journées de 7 heures, soit 700 heures.

Nous estimons ainsi à 1 600 heures par centre le temps de bénévolat, soit quasiment l'équivalent d'un temps plein sur l'année par centre, à multiplier par 22, soit 35 200 heures.

- Autres activités

Formation des bénévoles : 200 bénévoles suivent des formations pour un temps moyen horaire de 5 heures, soit 1 000 heures.

Accompagnement à la scolarité : nous déclarons 13 650 heures à la CAF réparties entre les 105 bénévoles participant sur toute la ville à cette activité.

Accompagnement cours de français : les dispositifs français au quotidien et correspondants solidaires en cours de déploiement cumulent 1 000 heures de bénévolat.

C'est donc un total de 52 010 heures que nous valorisons à 16,76 € par heure (chargée), soit un montant de 871 688 €.

Annexe

Echéances des créances et dettes

Le total des créances brutes et charges constatées d'avance, à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 218 461 €, dont 475 340 € ont une échéance qui peut se révéler supérieure à un an, (créances douteuses).

Les dettes et produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice s'élèvent à 3 763 096 €.

Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour un montant de 98 741 €, sont liées aux dépenses de fonctionnement de l'exercice.

Les produits constatés d'avance pour un montant de 322 015 €, se rapportent essentiellement à des actions d'animation qui seront engagées en 2024 et à des subventions de fonctionnement versées d'avance.

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 243 551 €.

Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages nature
Montant total	243 551 €	

Rémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 30 028 €

Honoraire des autres services : 0 €

Annexe

Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Engagements en matière de pensions et retraites vis-à-vis du personnel :

Ces engagements résultent des textes légaux et de la convention collective de l'Animation Socioculturelle.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge probable de départ à la retraite : 65 ans/67 ans
- taux d'évolution des salaires : 1,50 %
- taux d'actualisation : 3,80 % par an
- turnover : moyen
- table de mortalité : dernière table INSEE
- initiative du départ en retraite : salariés 100 %
- taux de charges sociales : 48 %

En considérant les salariés dont l'âge dépasse 40 ans au 31 décembre 2023, le montant global de ceux-ci arrêté au 31 décembre 2023 s'élève à 3 458 568 €, charges sociales incluses.

Les engagements pour les 12 années à venir des personnels âgés de 55 ans et plus sont comptabilisés au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 1 494 876 €, charges sociales incluses. La fraction demeurant en engagements hors bilan s'élève à la somme de 1 963 692 €.

Engagements réciproques

Conventions pluriannuelles conclues avec les organismes et collectivités suivants :

- **Ville de Nantes**

Convention de Délégation de Service Public du 9 décembre 2022 concernant l'exploitation des centres de loisirs et l'organisation des centres de vacances. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est précisé que les fonds alloués dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse sont désormais intégrés dans le Contrat de Délégation de Service Public, financeur Caisse d'Allocations Familiales de la Loire-Atlantique.

- **Ville de Nantes**

Convention d'objectifs du 2 janvier 2023 relative à la mise en œuvre d'activités éducatives, sociales et culturelles sur le territoire de la commune. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

Annexe

- **Conseil Départemental de Loire-Atlantique**
Convention à effet au 1^{er} janvier 2022 à destination des Centres Socio-Culturels d'une durée de 3 ans, sans tacite reconduction, mais pouvant être reconduite à l'expiration de son terme par un avenant ou nouvelle convention.

- **C.A.F. Loire-Atlantique**
Conventions d'objectifs et de financement – prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ». Durée : 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

- **Conseil Départemental de Loire-Atlantique**
(Financement pour la mise en œuvre d'actions de dynamisation des quartiers Nantes Nord avec en particulier le financement du Centre Unique du Bricolage ou C.U.B.).
La convention est réactualisée chaque année par avenant.

- **Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique**
(Contrats locaux d'accompagnement scolaire)
Convention signée par année scolaire.

- **Ville de Nantes – Convention de mise à disposition de locaux**
La ville de Nantes a acquis les locaux sis 10, rue d'Erlon à Nantes. Ces derniers sont mis à disposition de l'ACCOORD à titre gratuit.

- **Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Animation globale et de coordination**
Conventions pluriannuelles de prestations de services « centres sociaux ».

- **Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Animation globale et de coordination**
Conventions pluriannuelles de prestations de services « centres sociaux ».

- **Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Animation Collective Familles**
Conventions pluriannuelles de prestations de services « centres sociaux ».

Annexe

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

. Quote-part de subvention d'équipement virée au compte de résultat	259 119 €
. Indemnités Vueling -retard séjours + solde doublons exercices antérieurs	<u>6 772 €</u>
	265 891 €

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

. Transactions liées à des litiges sociaux	14 800 €
. Pénalités amendes	327 €
. Perte solde subvention 2022 Revel acteur	30 104 €
. Abandon de salaires exercice 2022	5 318 €
. Régularisations diverses	<u>4 379 €</u>
	54 928 €

Annexe

71 - ETUDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

(exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)

a) Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Emplois bruts	Ressources brutes	Emplois nets	Ressources nettes
Situation au 1er janvier 2023				363 990
FLUX DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :				
<i>Crédits Association</i>				
.Investissements A.C.C.O.O.R.D	0			
.Sorties immobilisations nettes		0		
.Dotation aux amort. (immo. A.C.C.O.O.R.D.)		0		
.Affectation du résultat au fonds de réserve d'investissement		0		
.Reclast ANC 2018-06 cptes 102600 en RAN	0			
.Subvention d'investissement reçue		0		
.Subvention d'investissement reprise	0			
.Immobilisations financières	0	0		
.Versement dépôts et cautionnements	200			
.Remboursements de dépôts		491		
Sous - total	200	491		
<i>Crédits VDN</i>				
.Investissements nets, sur crédits				
.Subventions d'équipements				
.Emprunts et dettes financières				
.Cession immobilisation				
.Remboursement d'assurances				
Sous - total	0	0		
<i>Crédits VDN - DSP</i>				
.Investissements DSP	531 997			
.Sorties immobilisations		2 040		
.Dotation aux amort. (immo. DSP)		259 119		
.Subvention d'investissement reçue		611 250		
.Subvention d'investissement reprise	259 119			
Sous - total	791 116	872 409		
Emprunt				
TOTAL	791 316	872 900		
Résultat net des opérations de la section d'investissement en 2023			81 584	
Situation au 31 décembre 2023 (Excédent de la section)				445 574

Annexe

71 - ETUDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

(exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)

b) Détail des éléments composant la section d'investissement au 31 décembre 2023

	Crédits	
	Emplois	Ressources
Crédits Association A.C.C.O.O.R.D		
. Immobilisations propriété de l'A.C.C.O.O.R.D. (valeur nette)	0	
. Fonds de réserve d'investissement ACCOORD		587 666
. Immobilisations financières	8	
. Dépôts et cautionnements	4 125	
<u>Crédits réservés</u>		
. Sur subvention Préfecture		0
<u>Crédits non utilisés</u>		
. Apport d'autres associations		10 104
. Sur réemploi de cessions		0
Crédits VDN alloués depuis l'origine		
. Biens subventionnés mais sortis de l'actif : - par changement d'affectation		
. Crédit d'investissements disponibles - V.D.N.		0
Crédits VDN - DSP		
Immobilisations financées par la subvention (valeur nette) + Agefiph	500 195	
Subvention d'investissement DSP (valeur nette) + Agefiph		352 131
Crédit CAF Loire Atlantique Investissement		0
TOTAL	504 328	949 901
Situation nette au 31 décembre 2023 (Excédent de la section)		445 573

Annexe

72 - EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

(exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)

ETUDE DES FLUX	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Résultat net des opérations de la section d'investissement (A)			81 584	
Section de Fonctionnement				
Affectation en réserve d'investissement				
Affectation RAN - reglt ANC 2018-06				
Excédent ou insuffisance de la période		-170 475		
Fonds dédiés				
Provisions pour risques et charges	47 247			
RESSOURCES NETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SUR LA TRESORERIE (B)				-217 722
RESULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 (Insuffisance de financement) (A+B)			136 138	
VARIATION DES ELEMENTS NETS DU CYCLE DE FONCTIONNEMENT				
Stocks (diminution)		16 406		
Créances de fonctionnement (augmentation)	308 144			
Charges constatées d'avance (diminution)		54 922		
Dettes de fonctionnement (diminution)	356 668			
Produits constatés d'avance (augmentation)		43 932		
TOTAL des opérations de l'exercice 2023 (Emploi net du cycle d'exploitation)	664 812	115 260	549 552	
Variation nette de la Trésorerie (Diminution)			-685 690	

Annexe

Bilan Financier de l'Association							
BIENS	2021	2022	2023	FINANCEMENTS	2021	2022	2023
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes	119 079	0	0	Apports ou fonds associatifs	10 104	10 104	10 104
Immobilisations corporelles nettes				Réserves des plus values nettes			
- Terrains	0	0	0	Excédents affectés à l'investissement	587 666	587 666	587 666
- Constructions	0	0	0	Subventions d'investissement Préfecture	0	0	0
- Installations, matériels et outillages techniques	85 307	0	113 854	Subventions d'investissement VDN	0	0	0
- Autres immobilisations corporelles	230 600	0	204 555	Subventions d'équipement DSP	266 694	0	352 131
Immobilisations en cours	233 757	229 356	181 786	Provision pour renouvellement d'immobilisations			
Immobilisations financières	8 290	4 424	4 133	Emprunts - dettes financières	0	0	
Charges à répartir				Autres			
Autres				Comptes de liaison Investissement			
Comptes de liaison investissement				TOTAL I	864 464	597 770	949 901
TOTAL II	677 033	233 780	504 328	FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	187 431	363 990	445 573
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)				Financements stables d'exploitation			
Actifs stables d'exploitation				Réserves de trésorerie	0	0	0
Report à nouveau déficitaire	759 550	940 375	1 099 785	Réserve de compensation	0	0	0
Résultat déficitaire	180 826	159 410	170 475	Réserve pour projet associatif	0	0	0
Autres				Résultat excédentaire	0	0	0
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Report à nouveau excédentaire affecté à :			
TOTAL IV	940 376	1 099 785	1 270 260	- réduction des charges d'exploitation			
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)				- financement de mesures d'exploitation			
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF	0	0		Provisions pour risques et charges	1 842 656	1 658 963	1 611 717
Valeurs d'exploitation				Provision réglementée (fonds de trésorerie)	0	0	
Stocks	36 827	51 616	35 210	Fonds dédiés sur subvention affectée	0	0	0
Avances et acomptes versés	30 196	41 624	11 031	Comptes de liaison trésorerie (stable)			
Usagers et divers	455 907	490 420	359 997	TOTAL III	1 842 656	1 658 963	1 611 717
Autres créances	2 328 295	2 175 220	2 644 380	FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)		559 178	341 457
Charges constatées d'avance	81 842	153 663	98 741	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	1 089 711	923 168	787 030
Autres				Dettes d'exploitation			
Comptes de liaison exploitation				Avances reçues		3 432	4 136
TOTAL VI	2 933 067	2 912 543	3 149 359	Fournisseurs d'exploitation	923 125	747 120	763 831
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)				Dettes fiscales et sociales	3 270 933	3 016 217	2 639 497
Liquidités				Dettes diverses d'exploitation			
Valeurs mobilières de placement				Provisions pour dépréciation			
Disponibilités	3 051 213	2 093 528	1 400 768	Produits constatés d'avance	436 390	278 083	322 015
Autres				Autres	6 395	6 881	9 517
Comptes de liaison trésorerie				Comptes de liaison exploitation			
TOTAL VII	3 051 213	2 093 528	1 400 768	TOTAL V	4 636 843	4 051 733	3 738 996
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	2 793 487	2 062 358	1 376 667	EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)	1 703 776	1 139 190	589 637
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	7 601 689	6 339 636	6 324 715	Financements à court terme			
				Fournisseurs d'immobilisations	257 726	31 170	24 101
				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus			
				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie			
				TOTAL VI	257 726	31 170	24 101
				TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)			
				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	7 601 689	6 339 636	6 324 715

